



Le Tri Made in France

C'est maintenant et partout.

Le tri-sélectif consiste à trier et à récupérer les déchets selon leur nature : métaux, papier, verre, organique...pour faciliter leur recyclage.

C'est agir pour la protection de son environnement afin de préserver les ressources naturelles de la planète.

• Pourquoi trier ?

- Pour **Limiter notre impact environnemental** en évitant de produire des déchets non recyclables
- Pour **Diminuer le volume de déchets** à enfouir ou incinérer
- Pour **Lutter contre le gaspillage** en optimisant ses achats

• Comment trier ?

Trier passe par une action de sensibilisation.

Informé avec les risques et les enjeux pour que nous puissions agir en connaissance de cause : c'est notre devoir.

Selon la consigne nationale, le bac gris concerne les ordures ménagères, le bac jaune TOUS les emballages à déposer en vrac (briques, carton, plastique, métal) et le bac vert les emballages en verre.

Triez mieux vos ordures et donnez une seconde vie à vos déchets organiques

Les **biodéchets** regroupent les déchets issus de l'entretien des espaces verts, de la cuisine et de la table (DCT), et de l'industrie agroalimentaire

Pourquoi attendre le 1er janvier 2024 ?

L'ensemble des biodéchets et huiles usagées fera désormais l'objet d'une collecte séparée pour être valorisée (Loi AGEC n°2020-105-10 – février 2020)

RECYCLER MALIN POUR JETER MOINS !

Trouvons ensemble des solutions



Que dit la loi ?

Depuis juillet 2016 (décret n°2016-288 du 10/03/2016), les professionnels ont l'obligation de trier 5 types de déchets, papier/carton, métal, plastique, verre et bois, dans des poubelles dédiées. **C'est le tri 5 flux des déchets.**

A partir de janvier 2022, tous les papiers et emballages, qu'ils soient plastique en métal ou en carton, pourront être déposés dans les bacs et poubelles jaunes. **C'est le tri simplifié.**

Dès le 1er janvier 2025, l'obligation de tri sélectif sera étendue à tout l'espace public : rues, places, jardins, plages... Les collectivités territoriales se verront ainsi dans l'obligation de remplacer les poubelles de rues par des corbeilles permettant le tri des emballages et des papiers. Ces mesures visent à accélérer **la récupération et le recyclage des emballages produits « hors foyer ».**



Vous recherchez des solutions pour faciliter le recyclage des déchets et les récupérer

selon leur nature : métaux, papier, verre, organique... ?

EUROTERRASSE vous accompagne dans vos projets pour :

Trier en toute Simplicité

RESTAURANTS



CAFÉS



GALERIES COMMERCIALES



RESTAURATION RAPIDE

SNACKING

HOTELS

Depuis 2011, Buton Industries est engagé en faveur de l'environnement.

Certifiée ISO 14001, nous nous engageons en réduisant les impacts environnementaux de nos activités notamment en réduisant et valorisant nos déchets.

ISO 14001

BUREAU VERITAS
Certification



• ROBUSTE ET DURABLE

Acier poudré traité anticorrosion et anti-UV
Stratifié compact Haute Pression (HPL)

• ENTRETIEN RAPIDE

Nettoyage facile / Anti-graffitis

• INSTALLATION SIMPLE

A poser ou fixation par scellement au sol

• ESTHÉTIQUE

S'intègre dans tous les milieux extérieurs et intérieurs

• GRAND VOLUME

Solution à la généralisation de la collecte hors foyer

• TRI SIMPLIFIÉ

Ouvertures calibrées / Visualisation et guidage aisés des déchets

• SÉCURITÉ

Verrouillage (selon modèles)

Personnalisation sur devis




euroterrasse



85170 LE POIRE-SUR-VIE
1 Rue de la croix des Chaumes - BP 19
02 51 31 82 43 contact@euroterrasse.com